

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHAUX ET CIMENTS THERMES

Dictionnaire illustré de la Tunisie, 1912 :

MARTINIER (A.), 5 bis, rue d'Italie, Tunis. 1888. A créé la Société tunisienne de Gaz acétylène, l'Omnium immobilier tunisien, la Société anonyme des chaux et ciments Thermes, etc. ; est resté administrateur délégué de ces trois sociétés. Ancien administrateur délégué de «la Tunisie Française».

THERMES (Jules-Léon-Pierre), 28 oct. 1863, Albi, off. du Nichan-Iftikhar. Fabricant de chaux à Hammam-Lif et à Albi (Tarn). 1900. Études : Lycée d'Albi ; certificat d'études. Succs^t : représentant de commerce et directeur (créateur) de l'usine à chaux d'Hammam-Lif du 1^{er} août 1902 au 30 avril 1908 (vendue à la Société anonyme des Chaux et Ciments Thermes). Actuellement administrateur de la Société civile minière de La Mohammédia.

Les derniers événements de la Tunisie martyre
(*Le Paria, tribune du prolétariat colonial*, 1^{er} février 1925)

Le mardi 10 février est venu devant la correctionnelle de Tunis le procès de notre camarade Finidori, gérant de l'Avenir Social.

Quel est le crime dont on l'a accablé, et pour quel délit on lui a infligé la peine scandaleuse d'une année de prison et 2.000 fr. d'amende ? Le colonialisme n'est pas à court de prétextes: pour avoir reproduit une caricature du résident Saint parue dans le journal arabe El MoumatheL et pour avoir soutenu les grévistes indigènes de la Société des Chaux de Hammam Lif, Finidori s'est vu accuser du traditionnel « complot contre la sûreté de l'État » !

Non, vraiment, le sans-gêne et l'arbitraire du gouvernement dépassent la limite.

Greffer une affaire politique sur des événements essentiellement économiques dénote l'hypocrisie abjecte du colonialisme français.

Pour cacher le voleur, on crie au feu ! On ne souffle pas un mot sur la situation matérielle des indigènes ; et, pourtant, cette situation est horrible ! Notre camarade Berthon, à son retour de Tunisie, nous l'a dépeinte.

La vie des indigènes est si misérable que la grève des ouvriers de la Société des Chaux d'Hammam Lif n'a pas été l'œuvre du secrétaire général de la Confédération générale tunisienne du Travail, Mohamed Ali, ni des communistes, comme le prétendent perfidement les esclavagistes coloniaux ; elle fut la conséquence logique d'une exploitation éhontée. La Société des Thermes de Hammam Lif, qui distribue de gros dividendes à ses actionnaires ecclésiastiques, accorde à ses ouvriers indigènes des salaires de famine : 6 à 7 francs pour des journées de plus de 10 heures.

Des salaires aussi misérables, avec des conditions de vie et de travail inouïes, ont seuls poussé les malheureux travailleurs à l'acte revendicatif.

Et c'est cette lutte pour l'amélioration de leur existence et celle de leurs familles qu'on brime avec tant de sauvagerie.

En effet, en vertu du décret du 15 septembre 1888, on leur défend de former des syndicats professionnels et de se réunir.

Bien plus, on emprisonne les propriétaires des établissements où les grévistes se réunissent. On jette dans la rue les femmes et les enfants de ceux qui habitaient les taudis de la Société et pour les affamer, on va jusqu'à interdire les collectes destinées à les soutenir.

Voilà le libéralisme d'un gouvernement dit de gauche !

.....

EI. DJAZAIRI.

L'arbitraire en Tunisie
(*Le Journal du peuple*, 5 décembre 1925)

.....
Ce bon militant tunisien, du nom de Mohamed Ali, était appelé sans cesse et de toutes parts, pour former des syndicats et dresser des cahiers de revendications.

Il se trouvait à Metlaoui, où siège la plus importante exploitation de la Compagnie de Gafsa, à environ 400 kilomètres de Tunis, lorsque, dans les environs immédiats de Tunis, éclatèrent deux grèves celle d'Hammam Lif et celle de Potinville

Bien entendu, il est facile de dire : « C'est l'agitation révolutionnaire qui trouble l'ordre en Tunisie. »

On peut répondre :

« C'est l'excès d'exploitation qui pousse à la révolte les plus soumis des exploités. »

Et c'est le cas le cas en Tunisie. Rendez-vous compte par ce que je reproduis ci-dessous :

« Il existe. là-bas, à l'est de Tunis, le long du chemin de fer de Sousse, un groupe de gisements de pierre à chaux d'où est née une série d'entreprises de fabrication de chaux. La plus importante de ces entreprises est celle portant le nom de Société des Chaux et Ciments Thermes, à Hammam Lif, soit à 15 kilomètres de Tunis. Il y a là environ 200 ouvriers.

Cette société appartient, par l'intermédiaire de personnes interposées, à l'évêché.

Comme vous voyez, c'est en bonnes mains...

Les pauvres gens d'Église suivent le courant des choses : leur divin maître, dont ils exploitent et falsifient la doctrine, n'avait pas, nous dit l'Évangile, une pierre où reposer sa tête !... Or, même aux confins du désert, ses prétendus disciples possèdent des mines, des carrières, et élèvent, en son nom, mais pour eux, des palais et des cathédrales !... Ce ne sont pas ceux-là qui trouvent que les Arabes peinent beaucoup et ne gagnent pas assez !

Je reprends :

« À une dizaine de kilomètres plus loin, est une autre usine de chaux, annexe d'un important domaine agricole dépendant de la maison Félix Potin, de Paris, appelé pour cette raison Potinville. L'ensemble du domaine Potinville occupe environ 200 ouvriers, dont la moitié pour la fabrication de la chaux. »

Bien entendu, vous comprendrez facilement que les Potin n'aiment pas à entendre du potin en leur domaine de Potinville. Encore moins aiment-ils cette agitation syndicale qui rappelle certaines grèves de la-maison Potin, en plein Paris, quand les syndiqués de l'épicerie posaient des revendications aux époques fameuses de Noël et du Jour de l'An. Cela explique bien des choses, voyez-vous, sur ce qui se passe en Tunisie contre les syndicalistes.

« Donc, en janvier dernier, deux mois après la fin des grèves de Tunis et de Bizerte, sur les 200 ouvriers occupés par la société Thermes, à Hammam Lif, 150 environ se mettent en grève, demandant la journée de huit heures et un salaire quotidien de 12 francs. Les salaires étaient de 7 fr. 25 à 9 fr. et 10 fr. 50 pour les chauffeurs pour dix

heures de travail, soit donc 70 à 90 centimes de l'heure pour un travail pénible, malsain, dangereux : celui de la chaux.

« Peu de jours après, par contagion, les ouvriers de l'usine à chaux de Potinville se mettent aussi en grève et sont suivis des ouvriers agricoles du domaine Potin... »

Prévenu et demandé par les grévistes, le secrétaire de la C.G.T. tunisienne revint au plus vite de Metlaoui et se dirigeait sur Potinville. Il fut accueilli par deux commissaires de police, un capitaine de gendarmerie et une escouade de gendarmes qui, lui barrant la route, lui interdirent l'entrée de Potinville. Le militant tunisien fut bien obligé de retourner à Tunis sans avoir pu voir les grévistes et en savourant les saveurs de la liberté, dans une contrée jouissant du protectorat et de l'arbitraire de la République française en régime super-démocratique.

.....

Une grève
(*Les Annales coloniales*, 31 mai 1926)

Ces derniers jours, les charretiers de la firme Schwich et Baizeau, propriétaires de la Société des chaux et ciments de Hammam-Lif, se sont mis en grève.

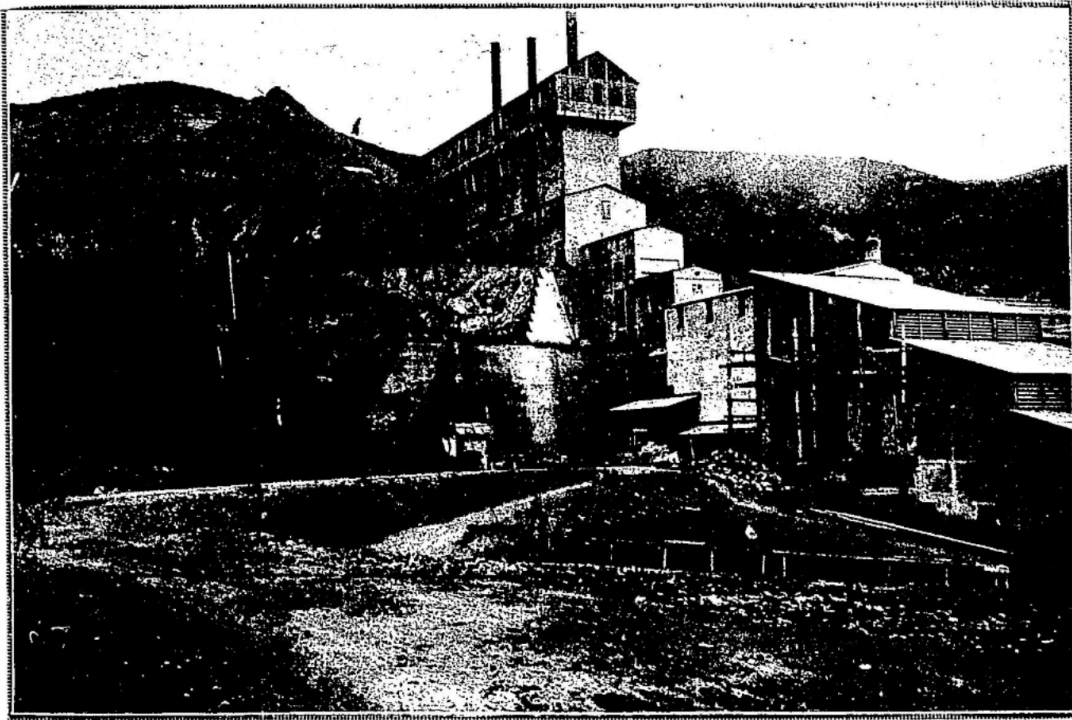
Le développement industriel de la Régence
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 17 novembre 1928)

S'il est une vérité, que l'on ne saurait contredire, que la Tunisie est un pays essentiellement agricole, il faut par contre noter avec satisfaction toutes les améliorations créées pour le développement de son industrie et de son outillage mécanique. Depuis l'instauration du Protectorat, ce furent principalement les richesses du sous-sol qui furent merveilleusement exploitées : gisements de phosphates dans les immensités désertiques du sud-ouest tunisien, minerais de fer, de plomb, de calamine le long de la frontière algéro-tunisienne. Nous soulignerons, aujourd'hui, le progrès accompli en matière de production de chaux hydraulique par la société des Chaux et Ciments Thermes, qui vient de terminer une nouvelle usine à chaux dans la petite station d'Hammam-Lif, aux portes de Tunis. Accroché aux flancs de la montagne du Bou-Kornine, que tous les touristes ne manquent pas de visiter.

L'usine aujourd'hui terminée, comporte tous les perfectionnements dont sont dotés les organismes industriels similaires de la métropole ; elle présente le très réel avantage, grâce à un outillage mécanique perfectionné, de pouvoir apporter sur tout le marché tunisien une chaux hydraulique dont les prix de revient ont d'ores et déjà permis d'abaisser de 22 francs le coût de la tonne ; de tels résultats dépassent le cadre local du pays de fabrication et permettent d'entrevoir la possibilité de nouveaux débouchés en Tripolitaine et en Algérie.

Le minerai extrait de la grande carrière à laquelle est adossée l'usine, est dirigé par wagonnets sur des fours où se fait la cuisson. De puissants appareils transforment le produit que des ensacheurs automatiques chargent ensuite sur camions automobiles ou sur wagons. La Société des chaux et ciments Thermes, fondée en 1908, a contribué ainsi d'une heureuse façon au développement économique du pays et libéré en partie les entreprises de construction du lourd souci de l'importation des chaux hydrauliques.

TUNISIE. — Installation mécanique de la Société des chaux et ciments Thermes, à Hammam-Lif. Photo Bрами.



Dans la Régence
Une usine-modèle de chaux hydraulique
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1928)

La Régence connaîtra bientôt une complète indépendance en ce qui concerne son ravitaillement en chaux hydraulique. Une importante usine, en effet, est en voie de construction à Hammam-Lif.

La nouvelle usine à chaux de la Société des Chaux et Ciments Thermes, dresse sa construction claire à flanc de la montagne.

Elle a été conçue d'après les plus récentes améliorations techniques appliquées dans l'industrie métropolitaine et réunit tous les perfectionnements du mécanisme moderne.

Wagonnets pour le transport du minerai, fours chauffés à l'antracite anglais, puissants transformateurs trieurs, ensacheurs automatiques dotent l'usine-modèle d'un matériel de premier ordre.

Gain de temps, augmentation de la production, économie de main-d'œuvre, vont permettre à cette société de produire en énormes quantités les montagnes de chaux que le Protectorat était obligé de demander à l'importation. C'est-à-dire que l'usine, une fois au point, doublera immédiatement le chiffre de sa production actuelle.

D'autre part, à moins de variations extraordinaires du prix du charbon, la société ambitionne d'abaisser encore ses prix de vente qui, en deux ans, ont déjà diminué de 22 francs par tonne et pour cela, songe à étendre et multiplier ses débouchés. La Tripolitaine ne sera-t-elle pas une cliente toute trouvée ?

La Régence, entièrement alimentée, il est fort probable d'ailleurs que l'excédent des chaux obtenu trouvera preneur hors de la Tunisie, voire ailleurs qu'en Tripolitaine.

Ce gros effort accompli hardiment par les usiniers de Hammam-Lif est en tous les cas digne d'éloges. Ils ont bien mérité de la Régence.

31 déc. 1934 : fusion avec [Schwich et Baizeau](#).

Reprise de l'usine à chaux d'Hammam-Lif par les [Ciments artificiels tunisiens](#).